

CONDITIONS GÉNÉRALES

UTILISATION DU SERVICE DE PAIEMENT SAMSUNG PAY

EN DATE DU 18 FÉVRIER 2019

J'aime ma banque.



fortuneo
BANQUE

ARTICLE 1 — PRÉAMBULE

1.1 – En complément des services décrits dans les Conditions Générales de Fortuneo, le Titulaire d'une carte bancaire dans les livres de Fortuneo (ci-après désigné comme l'Utilisateur) peut choisir d'utiliser la fonctionnalité de paiement mobile **Samsung Pay**, développée par la société Samsung, pour réaliser des paiements.

1.2 – Pour pouvoir utiliser le Service de Paiement Samsung Pay, le Titulaire doit avoir accepté (i) les éventuelles Conditions Générales d'Utilisation liées à Samsung, (ii) les Conditions Générales de Fortuneo ainsi que (iii) les présentes Conditions Générales d'Utilisation du Service de Paiement Samsung Pay.

De convention expresse entre les parties, l'Utilisateur reconnaît que le fait d'accepter les présentes Conditions Générales d'Utilisation du Service de paiement Samsung Pay lors du processus de souscription manifeste son consentement au contenu du contrat ainsi qu'à sa signature et que toutes les connexions sont réputées avoir été effectuées par lui.

1.3 – En outre, l'appareil de l'Utilisateur doit être compatible avec le Service de Paiement Samsung Pay. Il appartient à l'Utilisateur de vérifier la compatibilité de son ou de ses appareils.

1.4 – En fonction de l'appareil détenu par l'Utilisateur, le Service de Paiement Samsung Pay peut être compatible :

- avec le paiement en mode sans contact (dit « de proximité ») ;
- par le biais d'une application de vente en ligne.

ARTICLE 2 — DÉFINITIONS

2.1 – Appareils Samsung Pay compatibles : Samsung Galaxy S9 et S9+ ; Samsung Galaxy S9/9+ et S8/8+ ; Samsung Galaxy S7 et S7 Edge ; Samsung Galaxy Note 8 et 9 ; Samsung Galaxy A8 2018 ; Samsung Galaxy A7 ; Samsung Galaxy A5 2017 ; Samsung Galaxy A6/A6+. Cette liste est susceptible d'évoluer.

2.2 – Wallet : Le Wallet Samsung Pay est un Portefeuille numérique développé par Samsung permettant notamment de gérer les Cartes Bancaires que l'Utilisateur a renseigné pour utiliser le Service de Paiement Samsung Pay. Son fonctionnement relève de la seule responsabilité de Samsung.

ARTICLE 3 — UTILISATION DU SERVICE DE PAIEMENT SAMSUNG PAY

3.1 – Pour pouvoir utiliser le Service de Paiement Mobile Samsung Pay, l'Utilisateur doit :

- avoir créé un compte Samsung sur son appareil,
- accepter les présentes conditions générales d'utilisation. Ces Conditions Générales s'appliquent au présent service et en particulier aux dispositions relatives à sa carte Fortuneo. En effet les paiements réalisés par la fonctionnalité Samsung Pay restent des paiements initiés avec sa carte Fortuneo,
- choisir un code PIN à 4 chiffres pour sécuriser son portefeuille Samsung Pay.

3.2 – L'Utilisateur du Service de Paiement Samsung Pay doit en outre avoir identifié une ou plusieurs Cartes bancaires à son nom et émises par Fortuneo dans le portefeuille numérique Samsung, qui relève de la seule responsabilité de la société Samsung.

3.3 – Les données de la carte réelle ne sont jamais stockées dans le portefeuille. Le numéro de carte que nous transmettons à la société Samsung est celui d'une carte virtuelle. Un numéro est attribué à chaque appareil pour une même carte. En cas de perte de l'appareil, seul le numéro de la carte qui est attribué à cet appareil sera bloqué.

3.4 – Pour pouvoir confirmer l'identité de l'Utilisateur de Service de Paiement Samsung Pay, l'Utilisateur doit fournir son numéro de téléphone mobile ainsi que son adresse électronique. Fortuneo pourra éventuellement procéder à une vérification de l'identité du porteur en lui transmettant un OTP (One Time Password) sur son numéro de téléphone ou son adresse email communiqué(e) à Fortuneo.

3.5 – L'Utilisateur du Service de Paiement Samsung Pay peut l'utiliser dès que le Service est activé sur son ou ses appareils compatibles.

ARTICLE 4 — BLOCAGE DU SERVICE DE PAIEMENT SAMSUNG PAY

4.1 – En cas d'opposition ou de blocage de la carte, celle-ci ne pourra plus être utilisée dans le portefeuille Samsung.

4.2 – Les opérations de paiement réalisées par l'Utilisateur au moyen d'une

Carte qu'utilise le portefeuille Samsung demeurent des opérations de paiement par carte bancaire et restent régies par les dispositions contractuelles conclues entre l'émetteur de la carte et l'utilisateur conformément au Contrat Porteur Cartes Bancaires. En conséquence, les motifs énumérés dans les Conditions Générales de Fortuneo peuvent conduire à bloquer l'utilisation du portefeuille Samsung.

4.3 – En cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse de la Carte physique, l'Utilisateur doit sans tarder prévenir Fortuneo afin que le(s) numéro(s) de Carte(s) virtuel(s) généré(s) à partir de la Carte soient bloqué(s).

4.4 – De même, l'Utilisateur s'engage à déclarer immédiatement la perte, le vol ou l'utilisation frauduleuse de son appareil compatible et du Service de Paiement à la société Samsung.

4.5 – L'Utilisateur peut en outre prendre l'initiative de retirer sa Carte du Service de Paiement Samsung Pay. Le Service de Paiement Samsung Pay est alors immédiatement indisponible avec cette carte (les autres cartes éventuellement enregistrées dans le Portefeuille ne sont pas impactées). La demande de retrait d'une carte du portefeuille uniquement n'entraîne pas une mise en opposition de cette carte. Elle reste alors utilisable en tant que Carte physique.

Fortuneo ne saurait être tenue responsable des conséquences de telles demandes de retrait ni de toute autre demande de retrait qui n'émanerait pas de l'Utilisateur, le Portefeuille relevant de la seule responsabilité de Samsung.

4.6 – L'Utilisateur s'engage à supprimer la fonctionnalité de paiement s'il vend, prête ou donne à un tiers son appareil enregistré. Lorsque son appareil est déconnecté de son compte Samsung, il ne peut plus être utilisé pour payer via la fonctionnalité Samsung Pay.

4.7 – Fortuneo peut être amenée, sans préavis, à suspendre ou bloquer le Service de Paiement Samsung Pay si un risque de fraude ou de non-respect des Conditions Générales d'Utilisation du Service sont détectés. L'Utilisateur en sera informé par tous moyens.

4.8 – Le blocage du Service peut porter sur l'ensemble des fonctionnalités Samsung Pay ou partiellement, sur une carte, un utilisateur, une région géographique, un mode de paiement (« de proximité » ou en ligne).

ARTICLE 5 — RESPONSABILITÉS

5.1 – Fortuneo n'est responsable que des dommages résultant de son propre fait.

5.2 – Fortuneo n'est notamment pas responsable :

- du fonctionnement du portefeuille Samsung ni de la fonctionnalité de paiement Samsung Pay,
- de l'interruption ou suspension du service pour des raisons de force majeure, d'un cas fortuit ou fait d'un tiers, ou autre motif légitime, comme la suspicion de fraude,
- en cas de déclaration tardive à Samsung, par exemple, en cas de perte de l'appareil Samsung compatible utilisé pour le Service de Paiement Samsung Pay,
- des paramétrages (PIN, empreintes et iris) enregistrés dans les appareils Samsung compatibles,
- des réclamations qui portent sur le prix des biens ou services achetés auprès du commerçant,
- en cas de litiges nés du contrat conclu entre l'Utilisateur et son opérateur de téléphonie mobile, lesquels pourraient avoir une incidence sur le fonctionnement du service de paiement Samsung Pay.

5.3 – L'Utilisateur est responsable de l'utilisation strictement personnelle et de la conservation dans des conditions de sécurité et confidentialité de son téléphone mobile avec la SIM, de ses codes d'activation (PIN, empreinte digitale ou iris) de son appareil Samsung compatible et de leur paramétrage par lui-même uniquement.

Ainsi, l'Utilisateur doit conserver la confidentialité de ses données (Dispositifs de Sécurité Personnalisés et données biométriques) permettant d'accéder au Service de Paiement Samsung Pay, et assurer la Sécurité de ses Dispositifs de Sécurité Personnalisés, c'est-à-dire les composer en toute discrétion, ne pas les communiquer (y compris sur demande téléphonique ou par courrier électronique), ni les noter ou les enregistrer.

L'Utilisateur est pleinement responsable de toutes les conséquences susceptibles de survenir en cas de cession de son appareil Samsung sans avoir préalablement désactivé son Portefeuille ou retiré sa (ses) carte(s) dudit Portefeuille. L'Utilisateur est pleinement responsable de la mise à jour des données relatives aux cartes qu'il a enregistrées dans son Portefeuille, notamment suite au renouvellement ou à la mise en opposition d'une Carte.

5.4 – L'Utilisateur accepte sans réserve l'enregistrement de ses connexions et de ses opérations, et leur valeur de preuve.

5.5 – Samsung est responsable de la sécurité du portefeuille Samsung Pay et de la fonctionnalité de paiement Samsung Pay. L'Utilisateur peut consulter les informations relatives à la politique de sécurité ici : <https://www.samsung.com/fr/apps/samsung-pay/>. Fortuneo peut les transmettre à tout moment sur simple demande.

ARTICLE 6 – MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

6.1 – Tout projet de modification des présentes Conditions Générales d'Utilisation sera communiqué sur support durable, par tous moyens, notamment par voie télématique, via le Site internet de Fortuneo, par email ou directement sur l'appareil Samsung compatible au plus tard 2 (deux) mois avant la date d'application envisagée.

6.2 – Cependant, lorsqu'une modification est imposée par la Réglementation, celle-ci peut être applicable immédiatement. De même, Fortuneo n'est pas responsable des modifications effectuées par Samsung sur le Service de Paiement Samsung Pay.

ARTICLE 7 – ACCEPTATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

7.1 – En appuyant sur la touche « Accepter », l'Utilisateur manifeste son consentement aux présentes dispositions et à la politique de sécurité de Samsung dont il reconnaît avoir pris connaissance.

ARTICLE 8 – RÉSILIATION

Sous réserve du dénouement des opérations en cours, l'Utilisateur dispose de la faculté de résilier le Service de paiement mobile Samsung Pay sans préavis quelle qu'en soit la raison en le notifiant par écrit à Fortuneo.

Fortuneo dispose de la faculté de résilier le Service de paiement mobile Samsung Pay en respectant un préavis de deux (2) mois à compter de la date d'envoi de cette notification à l'Utilisateur.

En application de l'Article 4.7 des présentes, Fortuneo peut être amenée, sans préavis, à suspendre ou bloquer le Service de Paiement Samsung Pay si un risque de fraude ou de non-respect des Conditions Générales d'Utilisation du Service sont détectés.

En cas de résiliation de la fonctionnalité Samsung Pay par Samsung, l'Utilisateur reconnaît que le Service de paiement mobile Samsung Pay sera résilié automatiquement.

ARTICLE 9 – DROIT DE RÉTRACTATION

Cette Annexe étant conclue à distance, l'Utilisateur dispose d'un délai de 14 jours calendaires pour exercer son droit de rétractation sans avoir à le justifier. L'Utilisateur peut exercer son droit de rétractation même s'il a commencé à utiliser la fonctionnalité de paiement.

Pour exercer ce droit de rétractation, l'Utilisateur doit adresser un courrier à Fortuneo selon le modèle suivant : « Je soussigné(e) (nom prénom), demeurant à(adresse) déclare renoncer au service de paiement mobile Samsung Pay que j'ai souscrit.

Fait à.....leet signature ».

Si l'Utilisateur exerce son droit de rétractation, le Service sera réputé n'avoir jamais été souscrit. Toutefois, il ne lui sera pas possible de révoquer les ordres de paiement par Carte qui auront déjà été donnés par le biais de l'utilisation du Portefeuille.

ARTICLE 10 – PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données, dit « RGPD », l'Utilisateur est informé que les données à caractère personnel recueillies sont obligatoires et ont pour finalité l'exécution du Service de paiement Samsung Pay.

Ces données à caractère personnel sont collectées par la société Samsung lors de l'enregistrement de la (des) Carte(s) dans le Wallet. Samsung est donc responsable de traitement de vos données à caractère personnel concernant l'exécution du Service de paiement Samsung Pay. Fortuneo ne transfère à la société Samsung qu'un numéro de carte virtuel et non votre numéro de carte réel. Pour satisfaire la finalité précitée, les données à caractère personnel ainsi recueillies de même que les informations concernant les données de la (des) Carte(s) enregistrées et celles relatives aux opérations effectuées au moyen du

Service de paiement Samsung Pay pourront être communiquées à l'Émetteur de la (des) Carte(s) ainsi qu'à ses éventuels sous-traitants ou prestataires et plus généralement aux établissements habilités à fournir le service de paiement. Pour obtenir davantage d'informations sur le traitement de vos données à caractère personnel par la société Samsung, nous vous invitons à consulter la politique de confidentialité de Samsung ici : <https://www.samsung.com/fr/info/privacy/>. Ces informations feront l'objet de traitements automatisés afin de permettre l'exécution du Service.

L'Utilisateur pourra exercer ses droits d'accès, de rectification et d'opposition, à leur transmission à des tiers ou à leur utilisation à des fins de prospection commerciale, dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le RGPD auprès de :

- la société Samsung en ce qui concerne le Service de paiement Samsung Pay, dans les modalités décrites dans la politique de confidentialité de la société Samsung,
- Fortuneo en ce qui concerne les services bancaires souscrits auprès de nous, soit via votre espace sécurisé, soit via le formulaire de contact Fortuneo, accompagné d'une pièce d'identité valide.

Pour toute question générale relative au traitement de vos données à caractère personnel par Fortuneo, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité ici : <https://mabanque.fortuneo.fr/datas/files/politique-de-confidentialite.pdf> ou à contacter notre Délégué à la Protection des Données :

- Par courrier : M. le Délégué à la Protection des Données — Crédit Mutuel Arkéa — 29808 Brest Cedex 9 ;
- Par mail : protectiondesdonnees@arkea.com.

Fortuneo est une marque commerciale d'Arkéa Direct Bank. Arkéa Direct Bank, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 89 198 952 euros. RCS Nanterre 384 288 890. Siège social : Tour Ariane - 5, place de la Pyramide 92088 Paris La Défense. Courtier en assurance n° ORIAS 07 008 441. Fortuneo Vie est un contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport géré par Suravenir - Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest cedex 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 420 000 000 €. Société mixte régie par le Code des Assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. Suravenir est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 9, adresse Internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>).



fortuneo
BANQUE